

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER
CANTON
ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE
ROMORANTIN-LANTHENAY

**OBJET** : Institutions et Vie Politique  
Délégations de fonction

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de ROMORANTIN-LANTHENAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, relative à l'installation des conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de l'installation de Monsieur Raphaël LUCAS en qualité de conseiller municipal délégué, en date du 27 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. Raphaël LUCAS, conseiller municipal délégué, les attributions suivantes relatives aux anciens combattants et aux cérémonies mémorielles.

### ARRETE :

**Article 1** : à compter du 07 avril 2026, M. Raphaël LUCAS, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonction pour intervenir dans les domaines suivants : anciens combattants et cérémonies mémorielles.

**Article 2** : La Direction générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site de la Ville, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher ;

**Article 3** : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 07.04.2026

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 7 AVR. 2026

Publié ou notifié le 7 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 7 AVR. 2026

Le Maire,  
  
  
Louis DE REDON